

Le texte prononcé fait foi.

Embargo : 16 septembre 2003, 18 heures

Intervention

de

**l'Ambassadeur Christian Faessler
Chef de la délégation suisse**

**5^e Conférence des Etats parties à la Convention sur l'interdiction
des mines antipersonnel**

16 septembre 2003, Bangkok

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués des Etats parties à la Convention,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Conférence. L'engagement de votre pays, et de vous-même personnellement, dans l'action contre les mines et en faveur de la Convention sur les mines antipersonnel sont des atouts importants pour la réussite de nos travaux. Vous pouvez, en tout état de cause, compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

Monsieur le Président,

Même si quatre ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Convention, des gros efforts sont encore nécessaires afin d'alléger, voire se débarrasser du lourd fardeau des conséquences humanitaires des mines antipersonnel. Selon certaines estimations, il reste entre 45 et 60 millions mines antipersonnel sous terre et 220 millions d'entre elles se trouvent encore dans les arsenaux militaires. A ce jour, 136 pays ont adhéré à la Convention et 9 pays l'ont signée. La première conférence d'examen, qui se tiendra l'année prochaine à Nairobi, doit nous inciter à redoubler nos efforts en vue de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention. Nous devons, plus particulièrement, inciter les Etats non parties à adhérer à la Convention dans les plus brefs délais. Dans ce contexte, ma délégation se réjouit de la récente ratification de la Convention par le Bélarus, pays qui possède des stocks importants de mines antipersonnel.

Monsieur le Président,

L'universalisation joue une rôle clé dans nos efforts de mise en œuvre de la Convention et de réaliser un monde libéré du fléau des mines antipersonnel. Ma délégation aimerait exprimer sa sincère gratitude au Gouvernement thaïlandais pour les efforts qu'il a entrepris en vue de convaincre les Etats du sud-est asiatique d'adhérer à la Convention dans les plus brefs délais.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les Etats parties ont réalisé que la réussite de nos efforts en vue de l'universalisation et de la mise en œuvre de la Convention impliquent que l'on prenne en considération tous les facteurs, dont l'utilisation des mines antipersonnel par les acteurs non étatiques figure au premier plan. Ceci est reflété dans la Déclaration de Managua et a été réaffirmé en termes plus fortes encore dans la Déclaration de la quatrième Assemblée des Etats Parties à Genève. La Suisse considère qu'à la veille de la première conférence d'examen, il est grand temps de soumettre cette question à une analyse et à une discussion sérieuses et approfondies. Mon pays est prêt à y apporter sa contribution et il profitera de notre réunion pour proposer la création d'un groupe de réflexion informel et à caractère ouvert sur les acteurs non étatiques.

Monsieur le Président,

Les mines tuent et mutilent, elles causent d'indicibles souffrances. De surcroît, elles entravent la reconstruction ainsi que la remise en culture des terres, et elles compliquent la tâche des missions de paix. Or ce fléau affecte tout particulièrement les pays les plus pauvres. De ce fait, ceux-ci ne sont pas en mesure de respecter, sans aide extérieure, le calendrier prévu par la Convention, et notamment les dix ans pour le déminage intégral. La Suisse tient à ce que ce délai soit respecté. Elle va donc maintenir à un niveau d'une dizaine de millions de dollars son effort financier dans le domaine du déminage humanitaire, et aider énergiquement les pays affectés à se mettre en conformité avec les dispositions de la Convention.

Monsieur le Président,

Si la Convention a été et reste un véhicule déterminant pour faire avancer le concept de l'assistance aux victimes, mon pays a toujours estimé que cette assistance doit être réalisée au moyen d'une approche intégrée, qui utilise au mieux les synergies. Plus particulièrement, il existe indubitablement une convergence d'objectifs et d'intérêts entre les actions contre les mines et celles menées dans le cadre plus large de la sécurité humaine. Il est important de mettre à profit, dans le contexte des actions contre les mines, les efforts entrepris dans le cadre du Réseau sur la sécurité humaine. Le Réseau sur la sécurité humaine, composé de 13 pays, dont la Suisse, considère l'assistance aux victimes comme un des buts à poursuivre, tout comme l'est la lutte contre le SIDA ou encore la problématique des enfants soldats. Mon pays s'engagera en tout état de cause pour que la problématique des mines antipersonnel demeure un domaine prioritaire dans le cadre des travaux au sein de ce Réseau.

Monsieur le Président,

Genève est devenue le centre de l'action internationale anti-mines – un honneur qui rejaillit sur toute la Suisse. Elle a, jusqu'à présent, notamment hébergé deux conférences des Etats parties et huit réunions intersessionnelles dans le cadre du processus de mise en œuvre. Je mentionnerai également le Centre international de déminage humanitaire, qui est devenu, ces dernières années, un pôle de compétence et de documentation apprécié dans le monde entier, de même que son *Implementation Support Unit*, qui apporte une contribution notable au processus de mise en œuvre. La Suisse invite donc les Etats parties à la Convention à continuer à mettre à profit l'infrastructure de Genève et à puiser dans le corpus de connaissances réuni dans cette ville.

Monsieur le Président,

. S'agissant de l'élimination des stocks les premiers délais arrivent à échéance fin 2003 pour quelque 80 pays. On peut en tout cas se féliciter de la ponctualité avec laquelle tous les délais ont jusqu'à présent été respectés. Les calendriers fixés par la Convention sont parfaitement réalistes et réalisables. La Suisse, qui a assuré, cette année, la coprésidence du Comité permanent pour la destruction des stocks de mines, tient à remercier et à féliciter toutes les parties qui ont contribué à ce bilan positif. Le respect sans failles des délais pour la destruction des stocks est un élément-clé dans la réalisation de l'universalisation et de la mise en œuvre de la Convention. La Suisse invite, dès lors, toutes les Etats parties à redoubler leurs efforts en ce qui concerne la destruction des stocks, dans le but d'achever celle-ci avant la conférence d'examen à Nairobi.

Monsieur le Président,

À la base de la Convention, il y a la conviction humanitaire que des populations civiles innocentes doivent être protégées du danger sournois et incontrôlable des mines antipersonnel, et qu'elles méritent, même en temps de conflit, un minimum de sécurité humaine. Mais la Convention, et les activités auxquelles elle donne lieu, nous offrent des possibilités dépassant la dimension humanitaire. En effet, ces projets peuvent aussi être utilisés au service de la paix plus généralement: en formant des équipes de déminage mixtes pour favoriser la réconciliation, par exemple. Les campagnes de déminage et la détermination des zones à déminer peuvent aussi contribuer à restaurer la confiance entre les

parties à un conflit. Dans la recherche d'un règlement, un plan de déminage peut constituer un point aisément négociable intéressant toutes les parties à un processus de paix. À nous d'imaginer les façons possibles de mettre l'action antimines au service de la paix, et cela au-delà de son rôle humanitaire et de son impact sur le développement.

Monsieur le Président,

La Convention nous donne un magnifique exemple d'action internationale commune - seule façon de conjuguer nos forces pour améliorer la sécurité humaine dans le monde. Il est donc d'autant plus important de ne pas relâcher nos efforts!

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.